



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Première session

Rome, 25-27 septembre 2024

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Contexte	4-9
III. Activités de la FAO relatives au changement climatique	10-13
IV. Examen initial des RGAA et du changement climatique	14-16
V. Révision des Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique	17-18
VI. Indications que le Groupe de travail est invité à donner	19

I. INTRODUCTION

1. À sa 19^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après la «Commission») a examiné et simplifié le projet de questionnaire volontaire sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le changement climatique¹. Elle a demandé au secrétariat de compléter le questionnaire d'ici à septembre 2023 et de l'envoyer ensuite à tous les points focaux nationaux auprès de la Commission, qui seraient chargés de coordonner les consultations nationales et les présentations à suivre des résultats, de manière à établir une base de référence des réponses provenant de tous les secteurs au niveau national. Elle a demandé également que le secrétariat élabore une synthèse des réponses au questionnaire, afin que les groupes de travail techniques intergouvernementaux (ci-après les «groupes de travail») l'examinent lors de leurs prochaines sessions².
2. En outre, la Commission a demandé au secrétariat d'organiser, une fois le questionnaire rempli, un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. L'atelier devrait permettre d'échanger des informations et des données d'expérience, notamment sur les programmes de présélection et de sélection ciblant les caractères relatifs à l'adaptation, à la résilience et à l'atténuation, de partager des points de vue et des priorités, en tenant compte des réponses apportées aux questionnaires, et de débattre des modifications qu'il serait possible d'apporter aux Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique (ci-après les «Directives volontaires»)², afin que la Commission les examine à sa 21^e session ordinaire.
3. Le présent document répond à ces demandes de la Commission. Il constitue un rapport initial établi à partir d'un nombre limité de réponses au questionnaire sur le changement climatique³. En outre, il donne suite aux suggestions de la Commission concernant la révision des Directives volontaires et l'organisation d'un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA.

II. CONTEXTE

4. Le changement climatique représente une grande menace pour notre capacité d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, d'éradiquer la pauvreté et de parvenir à un développement durable. Comme le montrent les incidences observées et attendues du changement climatique sur les cultures, l'élevage, la pêche, les forêts et l'aquaculture, le changement climatique cause des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes qui pourraient avoir des effets irréversibles. Les phénomènes extrêmes se multiplient, infligeant ainsi des dégâts directs à l'économie et limitant la croissance économique, et ce jusqu'à 15 ans après la survenue du phénomène. Quelque 10 pour cent des zones de production actuelles seront inadaptées aux activités de production sur le plan climatique d'ici le milieu du siècle dans le cadre d'un scénario d'émissions élevées⁴. Un tiers des émissions de gaz à effet de serre proviennent des systèmes alimentaires. En 2015, ces derniers étaient responsables de l'émission de 18 gigatonnes d'équivalent CO₂ sur l'année, soit 34 pour cent du total⁵.

¹ CGRFA-19/23/Report, *appendice B*.

² CGRFA-19/23/Report, paragraphe 16.

² FAO. 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/items/db6ae182-db0b-4cfe-8f63-52d5db933999>

³ CGRFA/WG-MIGR-1/24/10/Inf.1.

⁴ FAO. 2023. *Climate change impacts and adaptation options in the agrifood system, Brief summary of the Intergovernmental Panel on Climate Change Sixth Assessment Report* (Effets du changement climatique et options en matière d'adaptation dans les systèmes agroalimentaires, résumé succinct du 6^e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc5921en>

⁵ Crippa, M., Solazzo, E., Guizzardi, D., Monforti-Ferrario, F., Tubiello, F.N. et Leip, A. 2021. «Food systems are responsible for a third of global anthropogenic GHG emissions» (Les systèmes alimentaires sont responsables d'un tiers des émissions anthropiques mondiales de gaz à effet de serre). *Nat. Food*. 2(3):198–209. doi: 10.1038/s43016-021-00225-9.

5. Dans un rapport, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) souligne l'évolution préoccupante des indicateurs relatifs au changement climatique, qui ont atteint des niveaux sans précédent en 2023³. Elle indique que 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, puisque les températures étaient supérieures de $1,45\text{ °C} \pm 0,12\text{ °C}$ à la moyenne préindustrielle. Les concentrations de gaz à effet de serre – dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote – se sont établies à un niveau record en 2022 et les données en temps réel montrent qu'elles ont continué d'augmenter en 2023⁶. Le niveau moyen des mers n'avait jamais été aussi haut et le taux d'élévation a doublé au cours de la dernière décennie (2014-2023) par rapport à la première décennie d'enregistrement des données par satellite (1993-2002). Le rapport montre également que les phénomènes météorologiques extrêmes ont de plus en plus d'effets sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, ainsi que des répercussions socioéconomiques plus larges.

6. Selon l'édition 2023 du rapport mondial sur les crises alimentaires⁷, 258 millions de personnes dans 58 pays sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et plus des deux tiers d'entre elles, soit 174 millions de personnes, entrent dans cette catégorie en raison du climat et de conflits. En outre, les conséquences néfastes du changement climatique sont sans commune mesure sur les revenus des femmes rurales, des personnes vivant dans la pauvreté et des franges âgées de la population, car leur capacité de réagir et de s'adapter aux événements météorologiques extrêmes et aux phénomènes à évolution lente n'est pas égale à celle des autres catégories sociales, comme l'indique le rapport de la FAO sur l'injustice climatique, intitulé *The unjust climate*⁸. D'après ce dernier, en cas de stress thermique, les ménages dirigés par une femme accusent en moyenne une perte de revenu de 8 pour cent supérieure à ceux qui ont un homme pour chef de famille, et de 3 pour cent supérieure en cas d'inondation. Cela se traduit par une perte de revenus de 83 USD par tête provoquée par le stress thermique et de 35 USD par tête en cas d'inondations, soit un total de 37 milliards d'USD et de 16 milliards d'USD respectivement pour l'ensemble des pays à revenu faible ou intermédiaire. De plus, l'augmentation des températures a pour effet d'accroître le degré de dépendance des ménages pauvres à l'égard d'une agriculture tenant compte du climat, ce qui est moins le cas des ménages non pauvres. Une augmentation de 1 °C des températures moyennes se traduit par une augmentation de 53 pour cent de la part agricole des revenus des ménages pauvres et par une baisse de 33 pour cent de la part non agricole de leur revenu par rapport aux ménages non pauvres.

7. Dans l'édition 2023 de son rapport sur le changement climatique⁹, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait remarquer que de nombreuses possibilités relatives à l'agriculture, aux forêts et aux autres utilisations des terres conféraient des avantages en matière d'adaptation et d'atténuation qui pourraient être étendus à court terme dans la plupart des régions. En outre, le GIEC met en avant l'importance des approches intégrées pour atteindre de nombreux objectifs, comme la sécurité alimentaire, et souligne que le passage à une alimentation saine et la réduction du gaspillage alimentaire, ainsi que l'agriculture durable, peuvent réduire les effets sur les écosystèmes et permettre de libérer des terres pour le reboisement et la restauration de la

³ OMM. 2024. *State of the Global Climate 2023* (L'état du climat mondial 2023). WMO-No. 1347. Genève (Suisse). <https://library.wmo.int/fr/records/item/68835-state-of-the-global-climate-2023>

⁶ Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre. 2023. *Bilan des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère, d'après les observations effectuées à l'échelle du globe en 2022*. N° 19 – 15 novembre 2023.

https://library.wmo.int/records/item/68705-n-19-15-novembre-2023?language_id=13&back=&offset=

⁷ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires. 2023. *Global Report on Food Crises 2023* (Rapport mondial sur les crises alimentaires, édition 2023). Rome.

<https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC2023-compressed.pdf>

⁸ FAO. 2024. *The unjust climate – Measuring the impacts of climate change on rural poor, women and youth* (Un climat injuste: Mesurer l'impact du changement climatique sur les pauvres, les femmes et les jeunes des zones rurales). Rome. <https://doi.org/10.4060/cc9680en>

⁹ GIEC. 2023. *Summary for Policymakers* (Résumé à l'intention des décideurs). In: *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (Changement climatique 2023: rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au 6^e Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques) (équipe de rédaction principale, H. Lee, et J. Romero [sous la direction de]). Genève (Suisse), pages 1 à 34, doi: 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.001. https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

biodiversité. Il souligne également que 22 pour cent des émissions de gaz à effet de serre dans le monde sont imputables à l'agriculture, à la foresterie et à d'autres utilisations des terres, et trace clairement la voie à suivre, indiquant que la solution réside dans le développement résilient face au climat et des mesures globales d'adaptation au changement climatique qui réduisent ou empêchent les émissions de gaz à effet de serre.

8. Face à l'urgence d'agir pour le climat et d'affronter une crise de la sécurité alimentaire sans précédent, la FAO invite à accroître les investissements dans l'agriculture et défend une production et un commerce efficaces, l'accélération de l'innovation et l'adoption de technologies adaptées. À la 28^e session de la Conférence des parties (COP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 160 pays ont fait valoir que les systèmes agroalimentaires étaient essentiels pour atteindre pleinement les objectifs à long terme de l'Accord de Paris¹⁰.

9. La vulnérabilité prononcée des systèmes agroalimentaires face au changement climatique est aggravée par d'autres facteurs de risque, notamment les conflits et les contractions de l'économie¹¹. Les systèmes agroalimentaires jouent toutefois un rôle central en apportant des solutions à la crise climatique et à d'autres crises. Des systèmes agroalimentaires durables peuvent aider les pays et les communautés à s'adapter au changement climatique, à renforcer la résilience et à atténuer les émissions, et à assurer ainsi la sécurité alimentaire et la nutrition tout en inversant le processus de dégradation de l'environnement et ses conséquences. De fait, plus de 90 pour cent des pays intègrent des solutions climatiques axées sur les systèmes agroalimentaires dans leurs contributions déterminées au niveau national relatives à l'Accord de Paris – 94 pour cent y donnent la priorité à l'adaptation et 91 pour cent y privilégient l'atténuation des effets sur les systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, 93 pour cent des pays encouragent dans leurs contributions déterminées au niveau national l'adaptation des écosystèmes (écosystèmes terrestres, océaniques et côtiers et écosystèmes d'eau douce) et des services que ceux-ci fournissent, notamment la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture¹². Il est nécessaire de mettre en place une approche globale et harmonisée si l'on veut faire face aux crises interdépendantes qui touchent le climat, la biodiversité et l'environnement.

III. ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

10. À sa 19^e session ordinaire, la Commission a souligné qu'il importait de continuer à intensifier les programmes de formation et de renforcement des capacités en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en collaboration avec les organismes intergouvernementaux et internationaux existants, en ce qui concerne l'ensemble des RGAA et dans le cadre général des politiques et stratégies mondiales pertinentes, notamment de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour 2022-2031¹³.

11. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour 2022-2031 et le Plan d'action 2022-2025 y afférent sont fondés sur une approche globale prenant en considération plusieurs secteurs, notamment la production végétale et animale, les forêts, les pêches et l'aquaculture, ainsi que les chaînes de valeur, les moyens de subsistance, la biodiversité, les ressources en eau et les écosystèmes connexes. Elle aide les pays à mettre leurs systèmes agroalimentaires au niveau de leurs politiques et de leurs engagements nationaux en matière de climat, notamment leurs contributions déterminées au niveau national, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et leurs cibles ayant trait à la neutralité en matière de dégradation des terres. Comme le montrent les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour

¹⁰ <https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture>

¹¹ FAO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Programme alimentaire mondial (PAM). 2023. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc3017fr>

¹² Crumpler, K. et al. À paraître. *Agrifood systems in NDCs: Global Analysis (Les systèmes agroalimentaires dans les contributions déterminées au niveau national: analyse mondiale)*.

¹³ FAO. 2022. *Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc2274fr>

2022-2031 pendant la période biennale 2022-2023¹⁴, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique ont eu pour effet de convaincre les membres de la FAO, ses divisions, ses centres, ses unités administratives et tous les bureaux décentralisés de s'atteler ensemble à l'intensification de l'action menée au titre du financement et de la mise en œuvre de solutions reposant sur le rôle des systèmes agroalimentaires et le renforcement de leur résilience face au changement climatique.

12. En outre, conformément à sa Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 et au Plan d'action 2022-2025 y afférent, la FAO collabore avec des gouvernements, des universités et des communautés dans le monde entier afin de placer les systèmes agroalimentaires durables au cœur des solutions pour le climat, favorisant ainsi la durabilité des moyens de subsistance et des écosystèmes. Elle continue d'aider les membres à mettre les systèmes agroalimentaires en phase avec les engagements multilatéraux, notamment les contributions déterminées au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres. Au cours de la seule année 2023, 81 pour cent des bureaux de pays de la FAO ont aidé les gouvernements nationaux à élaborer et à mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national, et 64 pour cent ont contribué aux plans nationaux d'adaptation¹⁵.

13. De plus, des initiatives de la FAO telles que le projet «Sécurité alimentaire: une agriculture adaptée» (SAGA)¹⁶ et le Programme d'appui à l'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture à travers les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation (SCALA)¹⁷ consistent à mettre en œuvre des solutions face au changement climatique dans les régions vulnérables. Il est à noter que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁸ et les résultats issus de la COP 28¹⁹, en particulier le bilan mondial et l'objectif mondial en matière d'adaptation, confirment de manière claire l'importance des systèmes agroalimentaires. De plus amples informations sur les activités de la FAO sont fournies dans le document intitulé *FAO's work on climate change* (Activités de la FAO relatives au changement climatique)²⁰.

IV. PROJET DE RAPPORT INITIAL SUR LES RGAA ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

14. En réponse à la demande de la Commission, le secrétariat a terminé l'élaboration du questionnaire et l'a envoyé à tous les points focaux nationaux auprès de la Commission.²¹ Les réponses reçues ont été résumées dans un projet de rapport initial²².

15. Le projet de rapport initial vise à recueillir des informations au niveau des pays sur les activités liées aux incidences du changement climatique sur les RGAA et au rôle de celles-ci dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. En outre, il constitue une référence normalisée que tous les secteurs peuvent utiliser lors de l'élaboration des prochains rapports sur l'état des ressources dans le monde.

¹⁴ C 2025/8 Annexe 5: Progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2022-2023 dans l'exécution du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour 2022-2031.

¹⁵ C 2025/8. Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/no468fr>

¹⁶ <https://www.fao.org/in-action/saga/fr/>

¹⁷ <https://www.fao.org/in-action/scala/overview/about/en>

¹⁸ <https://www.cbd.int/gbf>

¹⁹ <https://unfccc.int/fr/cop28>

²⁰ CGRFA/WG-MIGR-1/24/10/Inf.2.

²¹ <http://www.fao.org/3/cd0475en/cd0475en.pdf>

²² CGRFA/WG-MIGR-1/24/10/Inf.1.

16. Au total, 39 réponses au questionnaire ont été reçues avant la date limite (7 de l'Afrique, 2 de l'Asie, 18 de l'Europe, 4 de l'Amérique latine et des Caraïbes, 6 du Proche-Orient, 1 de l'Amérique du Nord et 1 du Pacifique Sud-Ouest). Toutefois, certaines réponses ont été envoyées après la date limite et seront prises en compte dans le projet de rapport initial qui sera présenté à la Commission à sa prochaine session. Au vu des réponses reçues, il était évident que les pays avaient conscience du rôle important joué par les RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cependant, d'après ce que les pays ont indiqué, les politiques d'adaptation et d'atténuation mises en place ne s'appliquent pas qu'aux RGAA, mais favorisent tout de même l'utilisation durable et/ou la conservation de ces ressources. En outre, il est apparu clairement que certaines lacunes devaient toujours être comblées si l'on voulait aider les pays à développer leur action en matière de climat. En particulier, les pays ont souligné qu'il fallait améliorer les capacités techniques, les infrastructures et l'accès aux connaissances et au matériel, ainsi que la collaboration entre les différents services au niveau national.

V. RÉVISION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES À L'APPUI DE L'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DANS LES PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

17. À sa 19^e session ordinaire, la Commission a demandé au secrétariat d'organiser, une fois le questionnaire rempli, un atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. L'atelier devrait permettre d'échanger des informations et des données d'expérience, notamment sur les programmes de présélection et de sélection ciblant les caractères relatifs à l'adaptation, à la résilience et à l'atténuation, de partager des points de vue et des priorités, en tenant compte des réponses apportées aux questionnaires, et de débattre des modifications qu'il serait possible d'apporter aux Directives volontaires, afin que la Commission les examine à sa 21^e session ordinaire²³.

18. L'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA devrait se tenir après la 20^e session ordinaire de la Commission. Sur la base des réponses au questionnaire, il facilitera un premier dialogue sur les modifications éventuelles à apporter aux Directives volontaires et donnera aux parties prenantes l'occasion d'échanger des informations et des données d'expérience et de partager leurs points de vue et leurs priorités. À l'issue de l'atelier, les Directives volontaires pourraient ensuite être examinées lors de consultations régionales, puis par les groupes de travail et la Commission à leurs prochaines sessions.

VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:
- i. recommander que la Commission invite les membres à recourir aux outils et aux orientations de la FAO relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leurs plans nationaux d'adaptation et de leurs contributions déterminées au niveau national;
 - ii. prendre acte du projet de rapport initial et donner des indications complémentaires sur l'élaboration de celui-ci;
 - iii. prier instamment les points focaux nationaux auprès de la Commission qui ne l'ont pas encore fait de répondre au questionnaire;
 - iv. recommander que le projet de rapport initial soit révisé en tenant compte des nouvelles réponses des points focaux nationaux et présenté à la Commission pour information;
 - v. recommander que l'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les RGAA soit tenu avant la 21^e session de la Commission, afin que les participants puissent échanger des informations et des données d'expérience, partager leurs points de vue et leurs priorités et débattre des modifications qu'il serait possible d'apporter aux Directives volontaires, compte étant tenu des conclusions du rapport initial;

²³ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 17.

-
- vi. recommander que les Directives volontaires soient révisées à la lumière des résultats de l'atelier et des réponses au questionnaire reçues, en vue de leur examen dans le cadre de consultations régionales, puis par les groupes de travail et la Commission.